

Mercredi 28 juin 2023

## **Communiqué de presse**



### **10 engagements pour valoriser la place des + de 50 ans dans l'entreprise**

#### **A l'initiative du Groupe L'Oréal et du Club Landoy, 47 entreprises sont désormais signataires de la Charte en faveur de l'emploi des plus de 50 ans dans l'entreprise en France**

PARIS 7<sup>e</sup> - Hôtel du Châtelet – le 28 juin 2023 – 15 nouvelles entreprises signent aujourd'hui l'acte d'engagement inter-entreprises concernant la place des collaboratrices et collaborateurs de plus de 50 ans en entreprise, créé à l'initiative du Groupe L'Oréal et du Club Landoy, rejoignant ainsi les 32 premières entreprises signataires en 2022.

#### **Une Charte en dix points clefs pour répondre à un enjeu d'avenir commun**

En 2035, 50 % de la population en Europe aura plus de 45 ans et 85 % des métiers qui seront exercés alors n'existent pas encore aujourd'hui. À mesure que les carrières s'allongent, les entreprises ont la responsabilité de s'investir davantage dans la formation et l'employabilité de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Placé sous le **Haut Patronage d'Olivier Dussopt, Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion**, cet acte se décline en 10 engagements clefs autour du Recrutement, de la Formation, du Maintien dans l'emploi, de l'Accompagnement des évolutions de carrière, du Bien-être au travail, du Départ à la retraite et de la Sensibilisation aux stéréotypes liés à l'âge.

#### **Une initiative inter-entreprises pour faire bouger les lignes**

Ce collectif d'entreprises s'engage à approfondir leur travail sur ce sujet en revalorisant des dispositifs existants ou en en développant de nouveaux.

Dans une démarche de co-construction et d'échange, les entreprises signataires partageront leurs bonnes pratiques et se réuniront annuellement pour communiquer sur l'avancée de leurs actions autour de cet enjeu démographique, sociétal et d'avenir commun.

Un an après la première signature de la Charte, le travail collectif permet déjà des avancées. Plus de 130 actions concrètes ont été mises en place par les signataires, sur l'ensemble des 10 engagements : formations dédiées, mentorat intergénérationnel, mesures de soutien aux aidants, journées de l'intergénérationnel, groupes de parole...

Mercredi 28 juin 2023

**Sibylle Le Maire, Directrice exécutive du groupe Bayard et fondatrice du Club Landoy,**

« La transition de notre société vers le vieillissement va imposer une réforme du travail, en tant en particulier qu'il discrimine les seniors. S'ajoute une discrimination rude contre les femmes, conduisant à ce que 30% des femmes à la retraite touchent moins de 850 euros par mois. Les entreprises doivent ainsi repenser l'équilibre des générations et ont une responsabilité dans le maintien des seniors dans l'emploi. S'adapter au changement démographique n'est ni un luxe ni un supplément d'âme des politiques sociales, c'est la condition pour mobiliser les énergies et les savoirs afin de gagner les défis de la réindustrialisation et de la transition énergétique. Rendre l'entreprise attractive pour tous, sans opposer les générations est nécessaire pour la santé, le bien-être et la sociabilité des plus âgés, mais aussi pour la cohésion et la performance des entreprises. Anticiper et réaliser ensemble cette transition est la raison d'être du Club Landoy qui regroupe 18 entreprises pionnières. C'est maintenant que nous devons agir, c'est pourquoi nous sommes fiers de la signature de cet acte et la publication de ces indicateurs. »

Les 4 indicateurs du collectif (total 2021) :

- **Taux d'activité des 50+** (nombre de salariés de 50 ans et + / le nombre total<sup>1</sup> de salariés des entreprises participantes) = **38,4%**
- **Taux d'heures de formation des 50+** (nombre d'heures de formation suivies par les salariés 50 + / nombre total d'heures de formation suivies par les salariés des entreprises participantes) = **30,6%**
- **Taux de recrutement des 45 ans et +** (nombre total de personnes recrutées de 45 ans et + / nombre total de personnes recrutées) : **10,8%**
- **Taux de mobilité** (nombre de salariés de 50 ans et + avant bénéficié d'une mobilité / nombre total de salariés ayant bénéficié d'une mobilité) = **27,5%**

*Ces indicateurs agrégés et anonymes sont une moyenne des données issues de 21 entreprises qui ont signé la Charte en 2022 et qui ont partagé leurs données sur le principe du volontariat.*

**NOUVELLES ENTREPRISES SIGNATAIRES JUIN 2023**

Air France — AXA — Casino — Décathlon — Derichebourg — Groupe Vyv — IKEA — Konecta — Legrand — Lincoln — Natixis — Nexity — Oui care — Thermes de Balaruc Les Bains — Utopies

**ENTREPRISES SIGNATAIRES 2022**

The Adecco group — APEC — Bayard — BNP Paribas — Caisse des Dépôts — Damartex — DomusVi — EDF — Galeries Lafayette — Generali — Kering - KLESIA — La Banque Postale - La Poste — L'Oréal — Malakoff Humanis — Manpower Group — McCann— Michelin — Millimages — One Point - Orange — PageGroup — Pavillon Ledoyen — Pernod Ricard — Renault — SAP — SAP Concur — Siemens — Schneider Electric — Sodexo — Velux

---

<sup>1</sup> Base ETP (équivalent temps plein), tous contrats confondus, hors alternants et stagiaires

Mercredi 28 juin 2023

## **Acte d'engagement sur la place des collaborateurs de plus de 50 ans en entreprise**

- Communiquer à l'ensemble des collaboratrices, des collaborateurs et à la ligne managériale, les engagements de cet acte. Sensibiliser à l'importance du bien vivre ensemble, à la force de l'intergénérationnel et lutter contre les stéréotypes liés à l'âge dans le respect des valeurs de l'entreprise.
- Agir en toute bienveillance et respect avec l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs, tout au long de la carrière professionnelle, quel que soit leur âge.
- Accompagner le développement des compétences et encourager les collaboratrices et les collaborateurs à s'engager sur des actions de développement de leur employabilité et à s'ouvrir à de nouvelles perspectives de carrière.
- Recruter des personnes à toutes les étapes de leur carrière, offrir des opportunités tout au long de la vie professionnelle pour permettre à chacun (e) de travailler dans un environnement inclusif jusqu'au départ à la retraite.
- Favoriser la transmission des savoirs et le partage d'expérience entre les générations en mettant en place des dispositifs dédiés.
- Valoriser les collaboratrices et les collaborateurs expérimentés, mettre en lumière des parcours inspirants et des rôles modèles pour faire évoluer la perception sur l'âgisme.
- Proposer un accompagnement adapté et individualisé sur les aspects de santé et de bien-être au travail tout au long de la carrière\*.
- Accompagner et soutenir les collaboratrices et les collaborateurs aidants.
- Accorder une attention particulière à la préparation et à l'accompagnement du départ à la retraite (dispositifs de transition). Au moment du départ, remercier les collaboratrices et collaborateurs en célébrant et en saluant leur carrière.
- Après le départ, pour celles et ceux qui le souhaitent, l'entreprise peut proposer de conserver le lien notamment par les Alumni, ou favoriser un engagement associatif.

*\*notamment liés à la ménopause, à l'andropause...*

Mercredi 28 juin 2023

A propos du Club Landoy :

Le Club **Landoy** est un club de réflexion lancé en novembre 2019 qui a pour ambition de se saisir collectivement de l'enjeu de la transition démographique. Le phénomène de la transition démographique est massif, une réalité de très grande ampleur. Avec le changement climatique, ils ont en commun qu'ils monteront en puissance dans les années à venir et modifieront profondément nos environnements et notre société à l'horizon 2050 avec de forts impacts dès 2030. L'un comme l'autre nous obligent à revoir dès maintenant nos modèles sociaux et nos modèles économiques, nos processus de production et de consommation, nos comportements individuels et collectifs, jusqu'au sens de ce qu'est le travail. C'est la raison d'être du Club Landoy.

Plus d'information sur <https://www.clublandoy.com/>